

Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (2023)

La présente déclaration, accompagnée de la déclaration ci-dessous sur les droits de la personne et la lutte contre l'esclavage moderne (nommée ensemble ci-après, la « Déclaration »), a été préparée conformément à la Loi de 2023 sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi ») pour le tout dernier exercice financier (soit 2023).

Cette Déclaration est énoncée par :

- Johnson & Johnson (Canada) Inc.
- Janssen Inc.
- AMO Canada Company

Chacune de ces entités, qui sont toutes des filiales de Johnson & Johnson, est une « entité déclarante » et, l'ensemble de ces entités est appelé aux présentes « entités déclarantes ».

La présente Déclaration décrit les mesures prises pour améliorer continuellement les politiques et la diligence raisonnable. Ces efforts visent à identifier, évaluer et corriger les répercussions sur les droits de la personne, notamment sur les conditions de travail équitables, la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants¹. Ces étapes et politiques connexes ainsi que la diligence raisonnable s'appliquent aux entités déclarantes, en tant que filiales de Johnson & Johnson.

Sauf indication contraire expresse, toutes mentions de Johnson & Johnson ainsi que de « nous » et de « notre » dans la présente Déclaration font référence à la société mère Johnson & Johnson et aux entités déclarantes.

Johnson & Johnson au Canada

Notre structure

Les entités déclarantes représentent Johnson & Johnson au Canada et, ensemble, comptent environ 1 200 employés dans deux bureaux et un entrepôt en Ontario. Johnson & Johnson (Canada) Inc. est une corporation fédérale qui a son siège social à Markham, en Ontario, et qui exerce des activités commerciales sous le nom de Johnson & Johnson Medtech. AMO Canada Company est une corporation provinciale établie en Nouvelle Écosse. AMO Canada Company partage des locaux dans le même établissement à Markham, en Ontario et exerce également des activités commerciales sous le nom de Johnson & Johnson Medtech. Janssen Inc. est une corporation provinciale établie en Ontario. Janssen Inc. a son siège social à Toronto, en Ontario, et exerce des activités commerciales sous le nom de Johnson & Johnson Innovative Medicine.

¹ L'esclavage moderne est un terme large communément utilisé pour décrire les situations où la coercition, les menaces ou la tromperie sont utilisées pour exploiter les victimes, porter atteinte à leur intégrité ou les priver de leur liberté. Cela peut inclure, sans s'y limiter, le travail forcé et les pires formes de travail des enfants dans lesquelles ces derniers sont soumis à l'esclavage ou à des pratiques similaires, ou se livrent à des travaux dangereux.

Nos activités

Johnson & Johnson exerce ses activités au Canada dans deux secteurs de la santé :

- Johnson & Johnson MedTech : technologies et solutions médicales.
- Johnson & Johnson Innovative Medicine : produits et services pharmaceutiques.

Notre réseau d'approvisionnement

Les produits Johnson & Johnson ne sont pas fabriqués au Canada. Les entités déclarantes fournissent un soutien aux ventes et au marketing pour les produits fabriqués par Johnson & Johnson et ses partenaires ailleurs dans le monde, puis les produits sont importés au Canada.

La chaîne d'approvisionnement mondiale et le réseau de fournisseurs de Johnson & Johnson aident à l'acquisition de biens et de services pour l'ensemble des activités des entités déclarantes, y compris l'acquisition de produits finis et de biens et services indirects pour soutenir les activités commerciales de Johnson & Johnson.

Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier à l'article 11 de celle-ci, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le rapport pour les entités énumérées ci-dessus. D'après mes connaissances et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

Maurizio Romano
Directeur
30 mai 2024

J'ai le pouvoir d'engager Johnson & Johnson (Canada) Inc. et AMO Canada Company



Karin McCaig
Directeur
30 mai 2024

J'ai le pouvoir d'engager Janssen Inc.



Déclaration sur les droits de la personne et la lutte contre l'esclavage moderne

Pour l'exercice financier clôturé au 31 décembre 2023

Introduction

La présente Déclaration sur les droits de la personne et la lutte contre l'esclavage moderne (la « Déclaration ») a été établie conformément à la Loi californienne sur la transparence dans les chaînes d'approvisionnement (2010), à la Loi britannique sur l'esclavage moderne (2015), à la Loi australienne sur l'esclavage moderne (2018) (Loi du Commonwealth), à la Loi norvégienne sur la transparence (2022) et à la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (2023). La présente Déclaration énonce les mesures prises par le Groupe des entreprises Johnson & Johnson¹ (« Johnson & Johnson » ou la « Société ») pour apporter des améliorations continues aux politiques et à la diligence raisonnable afin d'identifier, d'évaluer et de corriger les répercussions sur les droits de la personne, notamment sur les conditions de travail équitables, la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants, dans leurs propres activités commerciales et au sein de leur réseau d'approvisionnement². La présente Déclaration constitue les informations à divulguer pour l'exercice financier 2023 de Johnson & Johnson clôturé au 31 décembre 2023.

À propos de Johnson & Johnson

Structure

Johnson & Johnson compte près de 130 000 employés à travers le monde, spécialisés dans la recherche et le développement ainsi que dans la fabrication et la vente d'une vaste gamme de produits du domaine de la santé. La Société exerce ses activités dans pratiquement tous les pays du monde, et se concentre principalement sur les produits liés à la santé humaine et au bien-être.

Activités

En s'appuyant sur un document interne intitulé « Notre Credo », l'objectif de la Société est d'allier cœur, science et ingéniosité pour avoir une incidence considérable sur la santé humaine.

La structure organisationnelle de la Société est scindée en deux secteurs commerciaux : Médecine innovante et MedTech. Le segment Médecine innovante se concentre sur les domaines thérapeutiques suivants : oncologie, immunologie, neurosciences, hypertension pulmonaire, maladies cardiovasculaires, métabolisme, maladies infectieuses; autres domaines. Le segment MedTech comprend une vaste gamme de produits utilisés dans les domaines suivants : orthopédie, chirurgie, solutions interventionnelles et soins oculaires.

Réseau d'approvisionnement

Maillon essentiel de notre chaîne de valeur, notre réseau mondial de fournisseurs joue un rôle vital qui nous permet de fabriquer ou d'offrir des produits et services essentiels à nos patients et à nos clients. Guidés par les valeurs de « Notre Credo », nous avons comme objectif de maintenir des relations collaboratives avec nos fournisseurs et de travailler avec une grande diversité d'entre eux. La Société compte environ 38 500 fournisseurs à l'échelle mondiale.

¹ Suite à la séparation de la division *Consumer Health* (Soins de santé grand public) (Kenvue), officialisée en août 2023, la structure organisationnelle de Johnson & Johnson se scinde désormais en deux secteurs commerciaux : Médecine innovante et MedTech. À compter de la divulgation de cette Déclaration sur les droits de la personne et contre l'esclavage moderne, les données de Kenvue ne seront ni incluses, ni reformulées.

² L'esclavage moderne est un terme large communément utilisé pour décrire les situations où la coercition, les menaces ou la tromperie sont utilisées pour exploiter les victimes, porter atteinte à leur intégrité ou les priver de leur liberté. Cela peut inclure, sans s'y limiter, le travail forcé et les pires formes de travail des enfants dans lesquelles ces derniers sont soumis à l'esclavage ou à des pratiques similaires, ou se livrent à des travaux dangereux.

Gouvernance

Notre Conseil d'entreprise sur la gouvernance des droits de la personne (CEGDP) (*EHRGC pour Enterprise Human Rights Governance Council*) dirige notre approche globale de diligence raisonnable liée aux droits de la personne et de gestion des programmes, notamment en ce qui concerne les conditions de travail équitables et la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants. Les membres du CEGDP sont des hauts dirigeants représentant des fonctions clés de notre entreprise, notamment le bureau de la durabilité, les ressources humaines, l'approvisionnement, le bureau du médecin chef, la représentation commerciale, les affaires gouvernementales et politiques, le service juridique, les affaires corporatives et le bureau du Secrétaire général. Le CEGDP assure la coordination avec les autres organismes gouvernementaux pertinents à notre approche sur les droits de la personne.

Deux membres du comité exécutif de Johnson & Johnson – le Vice-président exécutif, Chef, Ressources humaines, et le Vice-président exécutif, Chef, Opérations techniques et Responsable des risques – agissent à titre de commanditaires exécutifs de notre programme des droits de la personne et assurent supervision et soutien exécutifs. Le comité de conformité réglementaire et de durabilité du Conseil d'administration de Johnson & Johnson supervise l'approche de la direction en matière de droits de la personne.

Politiques et énoncé de position

Notre énoncé de position sur les droits de la personne (en anglais seulement) élaboré pour la première fois en 2012, décrit notre engagement à respecter les droits de la personne reconnus internationalement dans nos activités commerciales et tout au long de notre chaîne de valeur, conformément à la Charte internationale des droits de la personne et à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Notre approche est en outre guidée par les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne, ainsi que par les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'intention des entreprises multinationales concernant la conduite responsable des entreprises. Signataire du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2013, nous soutenons les dix principes relatifs aux droits de la personne, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, qui sont énoncés dans cette structure organisationnelle.

En 2023, nous avons mis à jour notre énoncé de Position sur les droits de la personne afin de refléter la mise en place d'un cadre sur les droits de la personne qui oriente nos domaines prioritaires et plans d'action connexes. La mise à jour a aussi tenu compte de l'analyse comparative de bonnes pratiques externes pour les énoncés d'engagement en matière de droits de la personne et les approches de nos pairs de l'industrie.

Notre énoncé de position sur les droits de la personne décrit notre engagement par rapport aux sujets suivants : conditions de travail équitables, lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants, liberté d'association et de négociation collective, horaires de travail et rémunération, lutte contre la discrimination et le harcèlement, ainsi qu'environnement de travail sain et sécuritaire. En outre, notre Politique de lutte contre la traite de personnes (en anglais seulement) interdit le recours à tout travail forcé ou servile lors de la fabrication de tout produit ou composant d'un produit, par ou pour l'une de nos entreprises; et notre Politique d'emploi des jeunes (en anglais seulement) interdit l'emploi de personnes mineures (moins de 18 ans) dans quelque activité que ce soit au sein de notre entreprise, sauf si l'emploi est conforme aux Conventions 138 et 182 de l'Organisation internationale du travail (Conventions de l'OIT), ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables quant à l'âge, aux heures travaillées, à la rémunération, à la santé et à la sécurité.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent notre engagement à respecter les droits de la personne, y compris en offrant des conditions de travail équitables et en luttant contre l'esclavage moderne et le travail des enfants. Tous les fournisseurs doivent se conformer à nos Règles de conduite des fournisseurs, qui définissent nos attentes en matière de pratiques commerciales.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur notre approche dans les Politiques et Positions ESG connexes, y compris, sans toutefois s'y limiter, les suivantes :

- [Position sur l'emploi et les droits du travail](#)
- [Position sur la rémunération et les avantages sociaux des employés](#)
- [Position sur l'offre d'un milieu de travail exempt de discrimination](#)
- [Position sur l'offre d'un milieu de travail sécuritaire et exempt de harcèlement](#)
- [Position sur la gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité](#)
- [Politique de santé et de sécurité](#)
- [Position sur le réseau d'approvisionnement responsable](#)

Diligence raisonnable

Nous avons mis en place des processus de diligence raisonnable et des systèmes de gestion pour identifier et corriger les répercussions potentielles et réelles sur les droits de la personne, notamment en ce qui concerne les conditions de travail équitables et la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants. Nous reconnaissons que la diligence raisonnable en matière de droits de la personne est un processus d'amélioration continue; c'est pourquoi nous examinons et ajustons continuellement notre approche.

En 2023, nous avons renforcé la diligence raisonnable quant aux conditions de travail équitables pour nos employés et les travailleurs de notre réseau d'approvisionnement en intégrant davantage de procédures de diligence raisonnable, d'évaluation des risques et de responsabilisation au sein des systèmes de gestion des ressources humaines et des achats.

▪ Notre personnel

Nous croyons en la défense des droits de nos employés en tant qu'individus sur le lieu de travail, et en notre capacité à les aider à s'épanouir et à prospérer tout au long de leur vie. Nous apprécions la richesse qu'apporte une main-d'œuvre diversifiée, autant pour notre entreprise que pour chacun d'entre nous, individuellement, et nous prônons l'inclusion afin que chacun puisse être entendu, reconnu et récompensé.

Notre approche en matière de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité (ESS) est notre façon d'assurer la conformité à l'égard de notre Politique relative à l'ESS, aux exigences réglementaires applicables et aux normes d'ESS. Notre objectif est que tous nos employés dans le monde entier, ainsi que les sous-traitants temporaires et les visiteurs de nos sites, puissent travailler en toute sécurité. Nos programmes liés à la santé et à la sécurité en milieu de travail comprennent l'adhésion à des normes mondiales et solides en matière de sécurité, d'évaluation des risques, de formation approfondie et de communication. En 2023, nous avons poursuivi l'implémentation de nos six habitudes liées à la sécurité auprès des employés concernés de J&J dans nos secteurs de fabrication et de commercialisation afin de consolider notre engagement en faveur de la sécurité, de garantir le maintien de la sécurité comme une partie essentielle de notre culture, et de s'assurer que chacun comprend le rôle qu'il peut jouer.

Conformément à notre engagement en faveur de conditions de travail équitables, nous avons continué en 2023 à instaurer une évaluation annuelle des salaires afin de garantir que les employés de tous les pays dans lesquels nous opérons reçoivent une rémunération à la fois compétitive sur le marché et suffisante pour maintenir un niveau de vie décent et durable. Comme les années précédentes, nous avons procédé à un petit nombre d'ajustements salariaux dans certains pays pour garantir le respect de nos normes en matière de salaire.

▪ Notre base d'approvisionnement

Tous les fournisseurs doivent se conformer à nos [Règles de conduite des fournisseurs](#), qui énoncent nos attentes en matière de pratiques commerciales. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils démontrent

avoir mis en place des politiques et des systèmes de gestion leur permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de rendre compte de leurs répercussions négatives potentielles ou réelles sur les droits de la personne dans le cadre de leurs activités, de leur base d'approvisionnement et de leurs relations d'affaires, y compris en ce qui concerne les conditions de travail équitables et la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants.

L'approche de Johnson & Johnson encourage un engagement constructif avec nos fournisseurs et vise à les aider à développer leurs capacités conformément à ces normes. Johnson & Johnson peut disqualifier tout fournisseur potentiel ou mettre fin à toute relation avec un fournisseur actuel pour manque de conformité à ces normes.

En 2023, nous avons continué à renforcer nos processus et outils pour identifier, évaluer et traiter les risques liés à notre base d'approvisionnement dans le cadre de notre conformité aux lois et aux réglementations et pour vérifier la conformité à la section droits de la personne et du travail de nos **Règles de conduite des fournisseurs**. Voici quelques exemples d'activités clés entreprises en 2023 :

- **Analyse des risques** : Les fournisseurs de premier niveau de Johnson & Johnson ont été surveillés à l'aide d'un outil technologique de dépistage des risques pour évaluer les risques à l'aide de paramètres liés aux droits de la personne et de paramètres environnementaux – y compris liés à des conditions de travail équitables et à la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants – en utilisant des indicateurs de risque-pays et de risque-entreprise.
- **Évaluations EcoVadis** : EcoVadis a mené des évaluations générales des capacités de nos fournisseurs en matière d'environnement, de respect des droits de la personne, d'éthique et d'approvisionnement durable, y compris en ce qui concerne les conditions de travail équitables et la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants. Ces évaluations ont été effectuées pour des fournisseurs identifiés comme étant potentiellement à haut risque, ainsi que pour des fournisseurs stratégiques qui représentent des dépenses élevées et des retombées élevées pour Johnson & Johnson. Le(s) risque(s) identifié(s) par le score obtenu à l'évaluation EcoVadis d'un fournisseur détermine(nt) si d'autres mesures sont à prendre. Par exemple, les fournisseurs ayant obtenu un score faible doivent effectuer une réévaluation dans un délai d'un an, tandis que les fournisseurs ayant obtenu un score plus élevé doivent répéter l'évaluation tous les deux ou trois ans. En 2023, 989 fournisseurs de Johnson & Johnson ont fait l'objet d'évaluations EcoVadis
- **Audits des droits de la personne** : Pour les audits des droits de la personne, nous sélectionnons des fournisseurs qui, par exemple, ont obtenu un faible score EcoVadis Labor & Human Rights; s'ils opèrent dans un pays ou dans une industrie à haut risque; et/ou si nous identifions des risques liés au fournisseur par d'autres sources d'information. Les audits concernant les droits de la personne sont menés à l'aide des lignes directrices des audits SMETA (*Sedex Members Ethical Trade Audit*) à 4 piliers(SMETA) par une organisation externe accréditée au nom de Johnson & Johnson. Un audit SMETA à 4 piliers comprend les normes du travail, la santé et la sécurité, les systèmes de gestion, les droits de la personne, le recrutement, le droit au travail, la sous-traitance, le travail à domicile, l'évaluation environnementale et l'éthique des affaires
- **Audits EH&S (*Environmental Health & Safety*)** : Pour les audits EH&S, nous sélectionnons des fournisseurs sur la base d'une évaluation globale des risques à l'aide des scores obtenus aux évaluations EcoVadis, des types de biens et de services fournis, et de l'emplacement géographique. Les audits de site EH&S sont réalisés en utilisant le protocole d'audit développé par la *Pharmaceutical Supply Chain Initiative* (PSCI). Les nouveaux fabricants externes et les nouveaux fournisseurs d'ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA) ou de produits biologiques situés dans un pays à haut risque sont automatiquement sélectionnés pour un audit sur site. En 2023, Johnson & Johnson a réalisé plus de 150 audits EH&S et visites techniques de fournisseurs

- **Minéraux de conflit** : En tant que membre de la *Responsible Minerals Initiative* et conformément aux exigences réglementaires, nous restons déterminés à prendre des mesures pour identifier l'utilisation, le pays d'origine et la source de l'étain, du tungstène, du tantale et de l'or (3TG) dans notre portefeuille de produits à l'échelle mondiale. Nous soutenons les efforts du gouvernement et de l'industrie pour prévenir les violations des droits humains dans l'approvisionnement en 3TG. Pour plus d'informations sur notre rapport 2023 concernant les minéraux de conflit, consultez notre [Position sur les minéraux de conflit](#) (en anglais seulement) et les rapports du SEC (*Sales Executive Council*) (formulaire SD) sur notre [page Web des investisseurs](#) (en anglais seulement).

Mécanismes de règlement des griefs

La [ligne Credo d'assistance en matière d'intégrité](#) (en anglais seulement) de Johnson & Johnson est accessible dans le monde entier pour signaler toute préoccupation; cette ligne est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et en 24 langues. Cette ligne est indépendante, sécurisée et confidentielle, offrant un moyen de communication sûr pour le signalement anonyme (lorsque la loi locale le permet) de préoccupations ou de violations potentielles suspectées de nos politiques ou de la loi. Nous ne tolérons aucune menace ou acte de représailles en aucune circonstance. Nous mettons à disposition la [ligne Credo d'assistance en matière d'intégrité](#) (en anglais seulement) afin que les employés et autres parties prenantes, tels les travailleurs de notre base d'approvisionnement, puissent accéder à ce moyen de communication pour soulever des griefs à tout moment.

De plus, les employés peuvent signaler d'éventuelles violations par téléphone, par courriel ou en personne au sein de leur secteur d'activité local, ou auprès des services mondiaux d'audit interne et d'assurance, de conformité en matière de soins de santé, des services juridiques, de sécurité ou des ressources humaines de l'entreprise.

Développer les connaissances et les capacités

- **Notre personnel**

Chaque employé de Johnson & Johnson a un rôle à jouer dans la réalisation de notre engagement à respecter les droits de la personne, y compris en ce qui concerne les conditions de travail équitables et la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants.

Notre [Code de conduite professionnelle](#) s'applique à tous nos employés dans le monde entier ainsi qu'aux travailleurs occasionnels identifiés. Le Code de conduite professionnelle est disponible en 27 langues et est destiné à informer les employés et les travailleurs intérimaires des lois, politiques et normes éthiques pertinentes de l'entreprise, y compris des conditions de travail équitables. Tous les employés de l'entreprise et les travailleurs intérimaires sont tenus de suivre une formation complète sur le Code de conduite professionnelle tous les deux ans et tous les nouveaux employés doivent suivre une formation complète au moment de leur embauche dans l'entreprise.

Cette formation est complétée par un cours fondamental sur les droits de la personne, accessible à tous les employés du monde entier. De plus, nous offrons une formation sur les pratiques responsables de la chaîne d'approvisionnement à tous les employés du service achats et autres employés concernés, comprenant les normes de responsabilité Johnson & Johnson pour les fournisseurs. Ce cours et notre cours fondamental sur les droits de la personne sont tous les deux obligatoires pour tous les employés du service achats.

- **Notre base d'approvisionnement**

En 2023, dans le cadre du programme de formation *Onward Sustainability* de Johnson & Johnson destiné aux fournisseurs, nous avons organisé une séance de formation dédiée à la lutte contre l'esclavage moderne afin de sensibiliser les fournisseurs à nos [Règles de conduite des fournisseurs](#); aux risques liés

à l'esclavage moderne et à l'importance de faire preuve de diligence raisonnable pour identifier, évaluer et traiter les risques potentiels et réels.

Engagement externe

Nous faisons appel à tout un éventail de parties prenantes internes et externes dans nos processus de diligence raisonnable pour identifier, évaluer et corriger les répercussions potentielles et réelles sur les droits de la personne - **comprenant** les conditions de travail équitables et la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants - et prendre en considération les détenteurs de droits qui sont potentiellement plus vulnérables aux répercussions sur les droits de la personne.

Nous travaillons avec des organisations spécialisées dans les droits humains pour informer et soutenir notre approche en matière de droits de la personne, et nous participons à diverses plateformes externes pour partager perspectives et bonnes pratiques dans l'ensemble de l'industrie.

Surveillance

Nous reconnaissons l'importance que joue le suivi de l'efficacité pour soutenir l'amélioration continue de notre approche en matière de respect des droits de la personne, y compris en ce qui concerne les conditions de travail équitables et la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants. Voici quelques exemples d'activités de surveillance entreprises en 2023 :

- mise à jour régulière de nos politiques et énoncés de position pour refléter notre approche;
- mise en œuvre de plans d'action annuels avec des délais, alignés sur les domaines prioritaires et supervisés par le CEGDP;
- renforcement des processus de diligence raisonnable après analyse de la mise en œuvre;
- mesures de suivi (p. ex., évaluations EcoVadis des fournisseurs; formations terminées; pourcentage d'enquêtes et de rapports de notre ligne Credo d'assistance en matière d'intégrité)³ (en anglais seulement)

Conclusion

Nous nous engageons à améliorer continuellement nos efforts pour identifier, prévenir et corriger les répercussions sur les droits de la personne dans le cadre de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement. Au fur et à mesure que nous avançons, nous rendrons compte de ces progrès dans les versions ultérieures de la présente Déclaration et d'autres divulgations.

³Voir le rapport Santé pour l'humanité de Johnson & Johnson pour plus d'information.